

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2014

Le huit avril deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMITT, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF Claude WEIL, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Corinna BUISSON, Tania MUHLMEYER, Benoît GSELL, Christine VAUTIER-ROBEIN, Guy RIEFFEL, Marie-Paule MULLER et Erik GARCIA

Absent excusé : Daniel WALTER (procuration donnée à Benoît GSELL)

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du maire
- 2) Désignation des membres des différentes commissions
- 3) Désignation des délégués du conseil municipal dans différents organismes et établissements publics communaux et intercommunaux
- 4) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- 5) Affaires financières
 - a) *fixation des indemnités du maire et des adjoints*
 - b) *Indemnité de conseil du receveur*
- 6) Délégation de compétences au maire

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, le représentant de la presse et l'auditoire.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

Les commissions ayant été installées et les représentants de la commune dans les divers organismes ayant été désignés, les premières dates à noter sont les suivantes :

- mercredi 9 avril à 20h00, salle de réunion, rue du Château : commission de la culture
- jeudi 10 avril à 20h00, salle de réunion, rue du Château : commission inter génération

- samedi 12 avril à partir de 9h00 (rendez-vous à l'atelier municipal) : opération Oschterputz
- dimanche 13 avril à 11h00 : inauguration des locaux du Club de Plongée, rue du Petit Rempart (à côté de l'école Briand)
- samedi 12 avril à 20h00 à la salle des fêtes SOUND'FELD, soirée musicale organisée par le MRJC
- mardi 15 avril à 20h00, salle de réunion de la mairie : commission des finances
- mercredi 16 avril à 18h30 à la Communauté de Communes : séance d'installation du conseil de communautés
- du 18 au 21 avril : exposition de peinture et sculpture par les Arts Plastiques de strasbourg à la Villa Jaeger : vernissage le 17 avril à 18h30
- lundi 21 avril : Grand marché de Pâques et animations autour de l'exposition entre le centre ville et la villa Jaeger (chasse aux trésors)
- 29 avril 2014 à 20h00 à l'hôtel de ville : réunion du conseil municipal
- mercredi 14 mai 2014 à 18h30 à la salle des fêtes : rencontre des élus avec le personnel autour d'un dîner
- jeudi 29 mai en ville : « 2^{ème} jeudi des arts »
- dimanche 1^{er} juin : Triathlon Benfeld - Obernai : date à retenir, appel à bénévoles suivra

2) Désignation des membres des différentes commissions

Sur proposition du maire et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide de constituer les commissions suivantes avec leurs attributions respectives, à savoir :

1) Commission : gestion et finances

chargée de l'élaboration et du suivi des budgets, des recettes et des dépenses, du suivi des investissements et de la gestion des biens communaux

Responsable : Jean-Marc SAAS

Membres : Tania MUHLMEYER, Christian SITTLER, Jean-Jacques KNOPE, Claude WEIL, Christophe FURST, Marie-Paule MULLER et Daniel WALTER

2) Commission du cadre de vie, de la sécurité et de la prévention

chargée des espaces verts et du fleurissement, de la propreté de la voirie, de la circulation, du marché, de la sécurité des biens, des personnes et des bâtiments, des relations avec la gendarmerie et de la prévention

Responsable : Louis ZOBEIDE

Membres : Anne-Marie GINTZ, Corinna BUISSON, Daniel WALDVOGEL, François LARDINAIS, Claude WEIL, Guy RIEFFEL et Daniel WALTER

3) Commission des travaux et de la forêt

chargée de l'étude et du suivi des chantiers, du suivi des permis de construire, déclarations de travaux et autorisations d'urbanisme, de la gestion de la forêt communale et du développement économique (en relation avec l'aménagement du centre ville)

Responsable : Bernard BOUTONNET

Membres : Tania MUHLMAYER, Sonia SCHMITT, Frédéric OSTERTAG, Jean-Jacques KNOPF, Christophe FURST et Daniel WALTER

4) Commission de la culture

chargée des animations culturelles, de la bibliothèque-médiathèque, de l'école de musique, de danse et de théâtre et de la gestion du calendrier de la salle des fêtes.

Responsable : Stéphanie GUIMIER

Membres : Florence SCHWARTZ, Elisabeth DE MONTIGNY, Nathalie VAN THOM, Jean-Jacques KNOPF, Anne-Marie GINTZ, Guy RIEFFEL

5) Commission des affaires intercommunales et du personnel

chargée du suivi des affaires gérées par le Communauté de Communes et des relations avec le personnel

Responsable : Lucienne GILG

Membres : Daniel WALDVOGEL, Elisabeth DE MONTIGNY, Christian SITTLER et Benoît GSELL

6) Commission des sports et associations

chargée du calendrier de la salle des sports, des relations avec les associations sportives, culturelles et diverses et des manifestations sportives

Responsable : Bruno LEFEBVRE

Membres : Daniel WALDVOGEL, Florence SCHWARTZ, Frédéric OSTERTAG, Christian SITTLER, Sonia SCHMITT, Erik GARCIA

7) Commission de la communication

chargée du canal local, du Benfeld.com, de la lettre électronique, de la communication par Internet, du site et des réunions de quartier

Responsables : Bruno LEFEBVRE – Stéphanie GUIMIER

Membres : Florence SCHWARTZ, Elisabeth DE MONTIGNY, Jean-Jacques KNOPF et Christine VAUTIER-ROBEIN

8) Commission inter génération

chargée des affaires scolaires, des jeunes (espace-jeunes...), des personnes âgées et du conseil municipal des enfants

Responsable : Nathalie GARBACIAK

Membres : Anne-Marie GINTZ, Corinna BUISSON, Nathalie VAN THOM, François LARDINAIS, Christophe FURST, Erik GARCIA et Christine VAUTIER-ROBEIN

adopté à l'unanimité

3) Désignation des délégués du conseil municipal dans différents organismes et établissements publics communaux et intercommunaux

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions particulières régissant les divers organismes ci-après,

LE CONSEIL MUNICIPAL

désigne ses représentants dans les organismes et établissements publics communaux et intercommunaux ci-après :

a) Délégués au Centre Communal d'Action Sociale

après avoir fixé le nombre de représentants du conseil municipal à six délégués et après avoir fait appel à candidature, sont nommés :

Mona PAJOLE	29 voix
Nathalie GARBACIAK	29 voix
Anne-Marie GINTZ	29 voix
Bernard BOUTONNET	29 voix
Marie-Paule MULLER	29 voix
Christine VAUTIER-ROBEIN	29 voix

b) Délégués au SIVU du Centre Alsace

Titulaire : Bernard BOUTONNET	28 voix
Suppléant : François LARDINAIS	28 voix

c) Délégués au SYNDILL (Syndicat des Dignes de l'Ill)

Titulaire : François LARDINAIS	28 voix
Suppléant : Christian SITTLER	28 voix

d) Délégués au Conseil d'Administration de l'Hôpital Local

Jacky WOLFARTH	29 voix
Mona PAJOLE	29 voix
Florence ESTREICHER	29 voix

e) Délégués au Conseil d'Administration du Collège

- titulaires	
Nathalie GARBACIAK	29 voix
François LARDINAIS	29 voix
- suppléants	
Corinna BUISSON	29 voix
Tania MUHLMAYER	29 voix

f) Délégués à l'Office Municipal des Fêtes

Frédéric OSTERTAG	29 voix
Florence SCHWARTZ	29 voix
Mona PAJOLE	29 voix

g) Délégué au CNAS (Centre National d'Action Sociale)

Mona PAJOLE	29 voix
-------------	---------

4) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL

désigne au scrutin secret les membres de la commission d'appel d'offres, comme suit :

Président : Jacky WOLFARTH, maire

Membres titulaires : Lucienne GILG
Jean-Marc SAAS
Bernard BOUTONNET
Marie-Paule MULLER
Benoît GSELL

Membres suppléants : Jean-Jacques KNOPF
Tania MUHLMAYER
Christian SITTLER
Guy RIEFFEL
Daniel WALTER

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le maire informe l'Assemblée que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de fixer en début de mandature les taux des indemnités du maire et des adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications du maire,

vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-23, L.2123-23-1, L.2123-24, R.2123-23 et celles de l'article 81 de la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002,

décide

de fixer le taux des indemnités pour la durée de la mandature et ce à compter du 14 juillet 2012, comme suit :

- **indemnité du maire**
montant : 55% de l'indice 1015 (strate de 3 500 à 9 999 habitants), majoré de 15% au titre de chef lieu de canton (article R 2123-23), soit 2 404,42 € bruts au 1^{er} juillet 2010. Cette indemnité sera minorée de 25%, soit un montant brut mensuel de 1 803,31 €.
- **indemnités des adjoints**
montant : 22% de l'indice 1015 prévu pou la strate, majoré de 15% au titre de chef lieu de canton, soit 961,76 € bruts au 1^{er} juillet 2010.
Le montant de l'indemnité de chaque adjoint, compte tenu que l'enveloppe pour 6 adjoints sera répartie sur 7 des 8 adjoints élus (le 1^{er} adjoint n'étant pas indemnisé), s'élève donc à : 824,36 € brut par mois.

adopté par 23 voix pour

6 voix contre (Benoît GSELL, Christine VAUTIER-ROBEIN, Daniel WALTER, Marie-Paule MULLER, Erik GARCIA et Guy RIEFFEL)

b) indemnité de conseil du receveur

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution, ainsi que le mode de calcul des indemnités de conseil des receveurs municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

compte tenu du renouvellement du conseil municipal,

décide

de reconduire l'attribution de l'indemnité de conseil à Monsieur Philippe MEYER, trésorier.

adopté par 23 voix pour

(3 voix contre : Benoît GSELL, Christine VAUTIER-ROBEIN et Daniel WALTER
et 3 abstentions : Marie-Paule MULLER, Erik GARCIA et Guy RIEFFEL)

6) Délégation de compétences au Maire

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal, peut s'il le souhaite, déléguer un certain nombre de ses compétences au maire, pour la durée du mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Mme Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

considérant la nécessité de faciliter la gestion quotidienne des affaires communales,

décide

de donner délégation au maire pour les compétences du conseil municipal ci-après et pour la durée de son mandat :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget (alinéa 4) ;
- de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (article 6)
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (alinéa 7) ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal (alinéa 8) ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (alinéa 9) ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (alinéa 15) ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, notamment les actions intentées contre la commune devant les juridictions administratives, lorsqu'elles concernent les décisions prises par le maire, au vu d'une délibération du conseil municipal et les décisions prises en vertu de ses compétences propres en matière d'administration de propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel (alinéa 16) ;
- de donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (alinéa 18) ;

adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h10